



# L'UNION EUROPÉENNE AU BURUNDI



# MOT DE L'AMBASSADEUR

L'Union européenne (UE) est présente de manière ininterrompue au Burundi depuis 1978. Elle dispose pour cela d'une représentation diplomatique dans le pays, la Délégation de l'UE basée à Bujumbura.

Le rôle dévolu aux Délégations de l'Union européenne est de rendre «l'action extérieure de l'Union européenne plus cohérente et efficace et renforcer ainsi l'influence de l'UE dans le monde». Les Délégations et leurs représentants entretiennent, de fait, un contact permanent avec les autorités des pays mais également avec les milieux économiques, la société civile et d'autres missions diplomatiques y compris des agences de développement.

Ainsi, l'Ambassadeur de l'UE échange avec les différentes composantes de la société sur la base des valeurs universelles de tolérance, de non-discrimination, de dialogue et de respect des droits humains.

Par ailleurs l'UE et le Burundi, à l'instar de 79 pays des Caraïbes, du Pacifique et de l'Afrique, sont liés par un important accord de partenariat, l'accord de Cotonou, qui couvre plusieurs aspects, notamment les politiques économiques et commerciales, mais aussi l'aide au développement en se concentrant sur la protection de l'environnement, l'égalité hommes-femmes et l'amélioration des services sociaux.

C'est dans ce cadre que la Délégation de l'UE joue également un rôle clé-dans la programmation, le suivi et la gestion de l'aide que l'Europe mobilise pour soutenir la population burundaise dans ses efforts de développement durable.

Un dernier aspect essentiel du travail de la Délégation au Burundi est la coordination de l'action européenne avec les Etats Membres de l'UE accrédités dans le pays à travers leurs ambassades respectives, et notamment la Belgique, les Pays-Bas, la France et l'Allemagne, présents sur le territoire.

Malgré tout, bien souvent, au Burundi, comme en Europe du reste, nombreux sont ceux qui ignorent l'existence des Délégations et leur rôle au quotidien. Pour cette raison, je souhaite que cette brochure vous permette d'en apprendre un peu plus sur qui nous sommes et ce que nous faisons au quotidien.



**Claude Bochu**

*Ambassadeur de l'Union européenne au Burundi  
Décembre 2019*

# LA DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE AU BURUNDI



Fig. 1: Organisation de la Délégation de l'Union européenne

Le Chef de Délégation est l'ambassadeur assurant la représentation de l'Union européenne auprès des autorités burundaises. Il a une fonction politique et administrative à la tête de la Délégation.

En lien avec le Chef de Délégation, la Section administration est responsable de l'administration de la Délégation.



mise en œuvre, du suivi et du contrôle des achats.

**Melchiade:** «La Section administration est responsable de la gestion au quotidien de la Délégation : gestion du personnel, des immeubles et maisons associés, des achats pour le fonctionnement, etc. Au sein de cette section, je m'occupe plus particulièrement de la

Par ailleurs, je facilite les missions du personnel et des visiteurs de la Délégation et en ce qui concerne les ressources humaines, je gère les dossiers du personnel local employé par la Délégation. A ce titre, je suis le responsable des applications informatiques de gestion des ressources humaines développées à Bruxelles et utilisées dans toutes les Délégations dans le monde.»

La Section Politique, Presse et Information suit et analyse la situation politique et ses développements au Burundi et dans la région. Elle suit également en lien avec la Section coopération la situation en matière de droits de l'homme. Elle établit des liens avec les médias et d'autres interlocuteurs dans le monde de la diplomatie, la politique et l'administration et la société civile et assure la communication extérieure de l'UE, y compris sur les réseaux sociaux.





**Tony:** «Mes journées sont rythmées par le suivi de l'actualité au Burundi et dans la région avec, entre autres, la préparation d'une revue de presse. J'assure aussi la coordination de la communication extérieure de la Délégation en

lien avec ma hiérarchie et en étroite collaboration avec la section Coopération. Sur le plan politique, je fais un point quotidien sur les informations principales avec le Chef de Délégation et le Chef de la Section politique, Presse et Information.

Enfin, j'ai la responsabilité de proposer sur une base annuelle le plan de communication de la Délégation que je mets en œuvre en collaboration avec la section Coopération.»

La Section Finances, Contrats et Audits contrôle l'application des procédures financières et contractuelles applicables aux actions menées par l'Union européenne au Burundi. Elle conseille également les chargés de projets sur des outils de gestion et de programmation financière complexes.

**Gilles:** « Au sein de la Section Finances, Contrats et Audits, j'ai la responsabilité de plusieurs contrats passés avec des organisations qui exécutent des projets et des actions pour l'Union européenne. Pour tous ces contrats, je m'assure du respect de l'application des procédures financières pour une bonne utilisation de l'argent du contribuable européen investi au service de la population du Burundi.

Je coordonne également les audits réalisés par des personnes extérieures à l'UE qui vérifient la bonne utilisation de l'argent dans les contrats.»



**Jean Marie:** «Comme chargé de programmes pour l'agriculture et la nutrition dans la Section Coopération, je m'occupe notamment de la préparation et du suivi des actions financées dans ce domaine par l'Union Européenne y compris dans leurs

aspects contractuels.

Le suivi des projets implique aussi pour moi d'aller sur le terrain pour vérifier que les actions planifiées sont réalisées concrètement et qu'elles répondent bien aux besoins exprimés par les bénéficiaires.»

**Isabelle:** «Comme Jean-Marie, j'assure la gestion des projets et le suivi des secteurs dont on m'a confié la responsabilité, plus précisément l'intégration régionale. Il s'agit des programmes financés par l'Union européenne qui dépendent des organisations régionales ou internationales sur des problématiques communes aux pays de la région des Grands Lacs et qui impliquent le Burundi.»





**L'Union européenne échange avec les différentes composantes de la société sur la base de valeurs universelles.**

# LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT AVEC LE BURUNDI

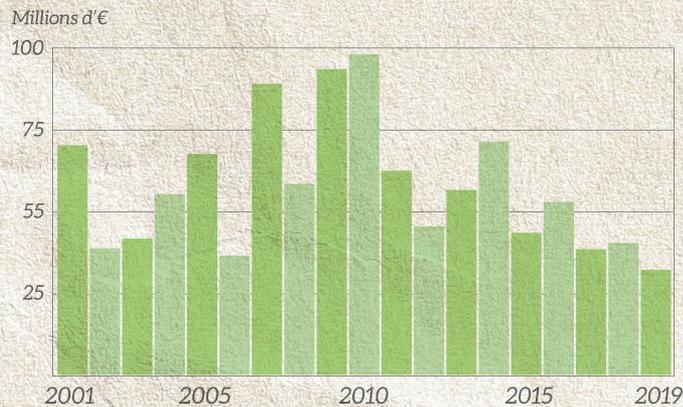


Fig.2: Financements UE pour la coopération au développement pour le Burundi entre 2001 et 2019 (paiements)

## Développement rural, agriculture et nutrition

Au Burundi 90 % des 11 millions d'habitants vivent en milieu rural et tirent leur revenu de l'agriculture. Les productions vivrières occupent l'essentiel des surfaces cultivées mais leur part, par habitant, ne peut couvrir le plus souvent les besoins de consommation des ménages que pour une période limitée en partie à cause de la surpopulation et des difficultés d'accès à la terre: la densité de population s'établit à plus de 350 hab/ km<sup>2</sup> ce qui offre une superficie agricole moyenne par ménage inférieure à 0,5 ha.

Le secteur agricole demeure vital à l'économie et à l'équilibre social du pays. Le Burundi bénéficie d'un climat autorisant une gamme variée de cultures (tropicales et tempérées), d'une pluviométrie abondante, d'un réseau hydrographique très important et la possible extension des échanges dans le cadre régional. L'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle passe par une optimisation des pratiques agricoles et la prise en compte du problème foncier.

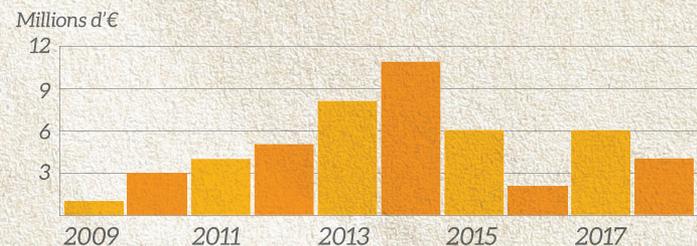


Fig.3: Financements UE dans le domaine de l'Agriculture au Burundi entre 2009 et 2018 (paiements)

Au-delà des actions agricoles permettant de mettre à disposition des produits alimentaires en quantité et en qualité suffisantes, l'UE intervient dans la nutrition. Ceci inclut le dépistage et la prise en charge des cas de malnutrition modérée et la mise en œuvre de démonstrations culinaires par des relais communautaires, l'éducation sur la prévention de la malnutrition et le suivi du jeune enfant et de sa mère ainsi que l'amélioration de l'hygiène, l'accès à l'eau potable et l'assainissement.



### **Projet de renforcement des compétences des ménages dans la prévention de la malnutrition chronique (2017 - 2019)**

Mis en œuvre par la Croix rouge du Burundi en coopération avec la Croix rouge de Belgique, ce projet de 5 millions d'Euros doit soutenir les communautés et les ménages pour lutter contre la malnutrition et les maladies associées dans 7 provinces. Il doit également permettre de réduire la transmission des maladies liées à l'hygiène précaire à travers la vulgarisation des latrines, l'accès à l'eau potable et la promotion de l'hygiène. Il s'appuie sur des agents communautaires relayant les actions sur le terrain.

*Photo : Borne fontaine du projet ADRN à Gisozi (prov. Mwaro)*

## **Santé**

Dans le secteur de la santé, de nombreux progrès ont été réalisés suite à des réformes clés, comme la gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans. Toutefois, l'espérance de vie ne dépasse pas 57,1 ans et le nombre de femmes qui meurent suite aux complications de la grossesse ou de l'accouchement reste élevé. La situation des enfants reste critique puisqu'un enfant sur treize n'atteint pas l'âge de 5 ans. La population burundaise est en outre caractérisée par une fertilité très élevée, avec en moyenne près de six enfants par femme.

En matière de maladies, le paludisme, les infections respiratoires et les diarrhées affectent en priorité les enfants. La malnutrition chronique reste un problème majeur touchant près de 6 enfants sur 10, l'un des taux les plus élevés en Afrique subsaharienne. Les adultes souffrent également de maladies non transmissibles (diabète, maladies cardiovasculaires, épilepsie, etc.). Les accidents de la route constituent également une cause de mortalité élevée.



**L'Union européenne accompagne le pays pour réduire la mortalité maternelle et infantile**

Le financement du secteur de la santé est très dépendant de l'aide extérieure ainsi que des contributions directes des ménages. Les ruptures de stocks de médicaments au niveau des centres de santé et des hôpitaux sont très fréquentes. Enfin, la santé de la population est aussi directement affectée par des facteurs comme l'accès à l'eau potable, à l'éducation, le sous-emploi ou l'hygiène.

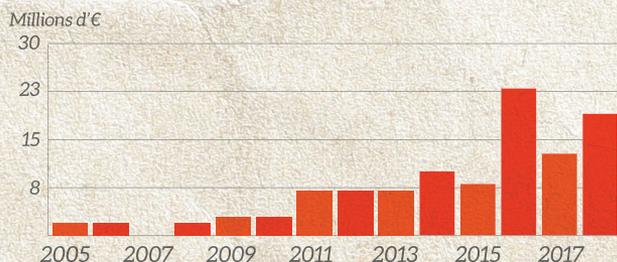


Fig.4: Financements UE dans le domaine de la Santé au Burundi entre 2003 et 2019 (paiements)

La priorité de l'UE est la couverture universelle de la population et l'accès à des services de santé de qualité et intégrés (incluant la nutrition). L'UE accompagne le pays dans des actions de réduction de la mortalité maternelle et infantile, de lutte contre les maladies infectieuses et non transmissibles, pour l'accès des populations aux services de santé sexuelle et reproductive et l'amélioration de la gestion des risques sanitaires liés aux épidémies, aux crises, aux catastrophes, etc.

L'UE appuie les populations les plus vulnérables pour leur permettre l'accès gratuit aux soins, en soutenant la politique sanitaire du pays et en rendant notamment possible une grande partie de ces soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans. Pour cela, l'UE cofinance avec d'autres bailleurs, dont le gouvernement, les coûts des soins au niveau des centres de santé et des hôpitaux de district. L'UE est l'un des principaux bailleurs des structures sanitaires notamment dans les zones rurales.



#### **Programme d'appui au système de santé à travers le financement basé sur la performance (UE-PASS-FBP - 2016 - 2019)**

La Coopération Technique Belge (Enabel) met en œuvre pour l'UE ce programme de 36 millions d'Euros au Burundi. 700 Centres de Santé et Hôpitaux dans tout le pays, les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans du pays sont les bénéficiaires du service. L'UE s'assure dans ce programme du paiement des services de soins et des vérifications techniques pour la fonctionnalité et l'efficacité des soins prodigués.

L'UE a aussi appuyé la politique nationale de décentralisation de la santé qui a créé les districts sanitaires, unités de base du fonctionnement du système de santé. Aujourd'hui, elle appuie la participation de la société civile et communautaire dans cette gestion décentralisée. L'UE appuie enfin la formation des médecins, infirmiers, laborantins et autres personnel de santé essentiel pour le bon fonctionnement du système.

# Energie

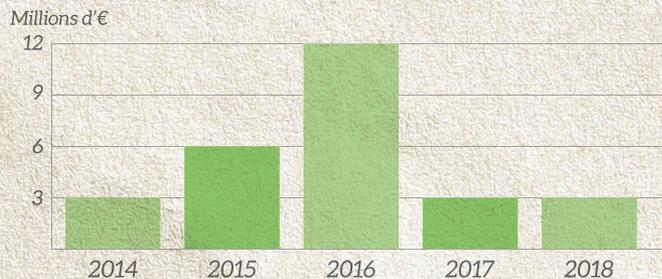


Fig. 5: Financements UE dans le domaine de l'Energie au Burundi entre 2014 et 2019 (paiements)

Le Burundi souffre d'un déficit chronique en matière d'énergie: la production actuelle ne permet pas de satisfaire les besoins du pays or l'énergie constitue un facteur essentiel du développement économique et social d'un pays. Les zones rurales sont particulièrement défavorisées dans l'accès à l'énergie.

Actuellement, la consommation énergétique du pays repose essentiellement sur la biomasse en particulier le bois de chauffage et le charbon ce qui contribue à la déforestation déjà très avancée dans le pays.

L'amélioration de l'approvisionnement en énergie nécessite le comblement du déficit actuel avec le recours aux énergies renouvelables qui permet à la fois d'appuyer le développement du pays mais aussi lutter contre le changement climatique. L'énergie hydraulique est disponible au Burundi mais nécessite des investissements importants; l'énergie solaire devrait être développée en parallèle avec un réseau de distribution adapté et plus efficient.

## Energie rurale: mise en service de 4 petites centrales hydro-électriques (2015 - 2017)

Ce projet de 1,47 million d'Euros visait l'électrification de plusieurs zones au Burundi à travers l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales. La réhabilitation ou la construction de ces petites centrales a permis la production totale de 466,2 kW par an. Le réseau électrique connecté aux 4 centrales a fourni un accès à l'électricité à des écoles, des centres de santé, des activités commerciales, des usines et des ménages.

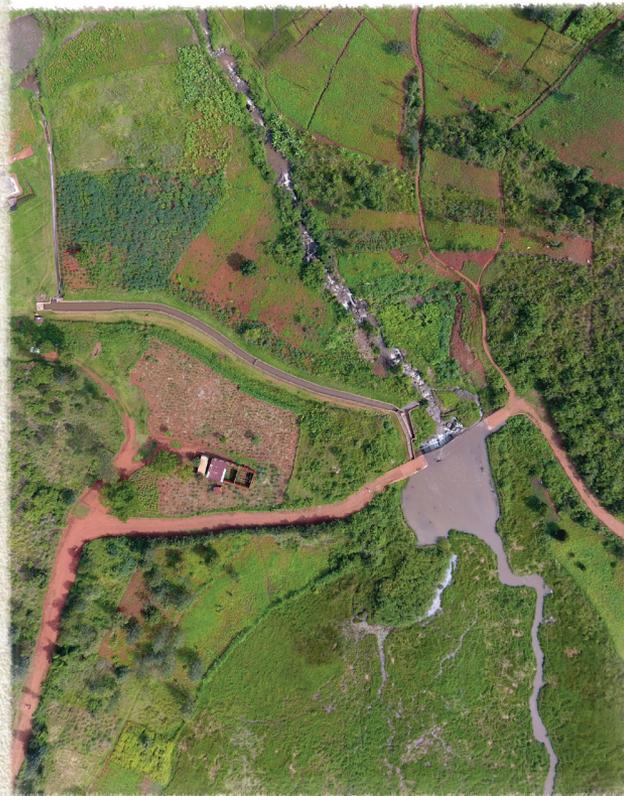


Photo : Micro-centrale hydroélectrique de Niyabikéré (prov. Karusi)

L'UE a fait de l'énergie un de ses domaines principaux d'intervention au Burundi. Les actions entreprises concernent :

- la participation à des interconnexions régionales : ligne d'interconnexion avec le Rwanda (ligne Gitega-Kigoma) et ligne amenant à Bujumbura l'énergie électrique produite par un barrage en projet partagé entre le Burundi, la République Démocratique du Congo et le Rwanda (ligne Bujumbura-Kamanyola);
- la participation, avec d'autres bailleurs, à des infrastructures nationales d'envergure : construction de deux centrales hydroélectriques sur les rivières Jiji et Mulembwe et leur connexion au réseau national;
- l'investissement dans l'électrification rurale : l'UE finance la construction et la réhabilitation de mini-centrales hydroélectriques et de systèmes solaires autonomes pour les ménages et les services de base (écoles, centres de santé, etc.) et le développement des activités économiques et productives.

## Transport

Le Burundi est un pays enclavé très densément peuplé pour lequel les importations sont essentielles. Le transport, principalement routier, joue donc un rôle essentiel pour la circulation des personnes, des services et des biens sur le territoire. Il est très lié aux investissements dans le domaine effectués dans les pays voisins (Kenya, Tanzanie, etc.).

Le réseau routier au Burundi est dense, praticable toute l'année et relativement bien réparti mais demande un entretien régulier en lien avec le climat. Les routes bitumées à l'échelon interprovincial ou interrégional représentent environ le dixième du réseau total.

Les autres moyens de transport (transport par le Lac Tanganyika vers les pays riverains ou par voie



**La consommation énergétique du pays repose encore largement sur le bois de chauffage et le charbon**

aérienne) sont souvent peu développés et vétustes en comparaison avec le transport routier et les investissements sont limités.

Ces 15 dernières années, l'UE a financé la construction et la réhabilitation de nombreuses voies de circulation routières dont la moitié de routes bitumées.

Pour les prochaines années, l'UE prévoit de développer l'échelon régional avec le financement de liaisons transfrontalières en particulier avec la Tanzanie. La réhabilitation du port de Bujumbura est également à l'étude en partenariat avec d'autres bailleurs.



### **RN4: réhabilitation de la route et construction d'un pont sur la Rusizi (2015-2018)**

Pour promouvoir le commerce et l'intégration économique régionale, l'UE a financé pour un montant total de 10 millions d'Euros la réhabilitation de la Route nationale 4 (RN4) principal axe de circulation entre le Burundi et la République Démocratique du Congo (RDC) ainsi que le pont sur la Rusizi qui marque la frontière entre les deux pays

*Photo : Inauguration du pont de Gatumba  
(juin 2018)*

## **Droits de l'homme**

Le Burundi est un pays avec une histoire mouvementée où la promotion ainsi que la défense des droits de l'homme ont toute leur importance.

La situation socio-économique et humanitaire couplées à une croissance démographique forte, affecte également la pleine jouissance de certains droits économiques, sociaux et culturels pour la population, y compris le droit à un niveau de vie suffisant ou des droits dont l'accès est en principe garanti et gratuit comme l'éducation ou la santé.

Au Burundi, comme ailleurs dans le monde, l'Union européenne promeut l'état de droit, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme tant civils et politiques, que sociaux, économiques et culturels. Elle encourage aussi la participation des acteurs de la société civile au développement de leur pays.

Au-delà de la protection des minorités et des populations vulnérables, l'UE finance également depuis longtemps la promotion des droits. Au niveau plus large, et en coopération avec d'autres bailleurs et partenaires nationaux, régionaux et internationaux, l'UE s'efforce d'encourager une pacification durable de la société burundaise, au travers de la promotion de processus participatifs (consultation et participation des citoyens dans la gouvernance) et la création d'espaces de dialogue. De plus, l'UE donne un soutien politique et financier aux processus de promotion de la paix et la sécurité dans la région.

## Société civile

La société civile burundaise, qui compte plus de 6 000 associations reconnues, s'est développée à partir des années 2000. Elle est composée d'associations sans but lucratif, d'organisations professionnelles du secteur privé, d'organisations syndicales, de médias, d'universités et autres centres d'enseignement supérieur, d'organisations paysannes, de coopératives, d'organisations et institutions religieuses.

Cette société civile s'est fortement investie dans le développement de services de base et d'activités de protection et de réinsertion de groupes vulnérables mais également dans le secteur de la santé.

Cependant, la plupart des acteurs de la société civile se caractérisent par des défis qui limitent leur participation au processus de développement du pays: manque de personnels qualifiés et/ou expérimentés, peu de coordination entre les différentes organisations, manque de réseaux et de regroupements, absence de ressources propres et forte dépendance à l'égard des ONG internationales et des bailleurs étrangers.

Ainsi, l'appui de l'UE se concentre sur le renforcement des capacités et le soutien aux actions portées par la société civile.

## Genre

L'égalité des genres et la non-discrimination sont des droits fondamentaux, reconnus en particulier par la Constitution du Burundi.

La proportion des femmes dans la population burundaise est de 51%, dont 87% vivant en milieu rural. Les femmes en milieu rural sont généralement considérées plus vulnérables que les hommes et font plus souvent



**Les organisations paysannes constituent un élément important de la société civile au Burundi**

face à une situation de pauvreté, notamment à cause du manque d'accès à la propriété foncière et aux moyens de production en général.

En ce qui concerne l'emploi des femmes (formel et informel), 84% travaillent dans l'agriculture, 7% dans le secteur du commerce et des services, 3% seulement sont des cadres et dirigeants. Les femmes analphabètes représentent 36% de la population féminine de plus de 15 ans (24% chez les hommes).

En accord avec les valeurs dont elle est porteuse, l'UE est investie depuis longtemps au Burundi, tout comme en Europe et dans le monde dans la promotion de l'égalité hommes - femmes, ainsi que dans la promotion et la protection des droits des femmes.

Un problème aigu est constitué par les violences infligées aux femmes. Le Burundi dispose d'une législation

spécifique et s'efforce de renforcer les mécanismes de prévention nationaux, en sensibilisant les communautés ainsi que les forces de l'ordre dans tout le pays.

Par ailleurs, les femmes burundaises connaissent également un traitement inégal dans leur accès au capital, dont la propriété foncière et sont, en général, dans une situation de dépendance et d'inégalité économique par rapport aux hommes.

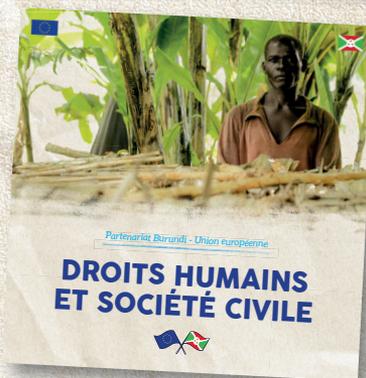
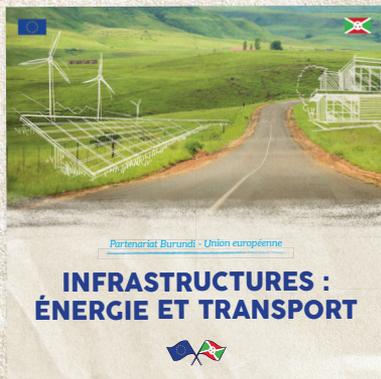
Un volet fondamental de l'activité de l'UE au Burundi est la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG). Les actions de l'UE visent principalement à amé-

liorer la connaissance de la loi et des droits chez les populations (femmes et hommes) à travers des campagnes d'information et de sensibilisation d'une part et à renforcer les dispositifs pour l'accueil et la prise en charge des victimes de violences d'autre part. Elles visent également à créer des opportunités pour les femmes leur permettant de surmonter les obstacles qu'elles rencontrent dans la société.

L'engagement de l'UE pour la défense et promotion des droits des femmes ou plus généralement des droits humains est toujours pris en compte dans l'ensemble les activités de coopération au développement financées par l'aide européenne.



**Une grande proportion de femmes burundaises travaillent dans l'agriculture**



*En complément de cette brochure qui propose un aperçu du fonctionnement de la Délégation de l'Union européenne au Burundi et des actions menées, une série de quatre brochures thématiques a été préparée afin de détailler par grandes thématiques les interventions de l'UE.*

